

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
REUNION DU 9 JUILLET 2024
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 27 MAI 2024

Réunis le 9 juillet 2024 à 14h30 en visio conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Amandine D'OLEON, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Fabien ACHARD DE LELUARDIERE, Xavier CHARLES, David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Angélique PERINI et Monsieur Antoine CASINI.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	/
Nombre de votants	11

VU le code général des collectivités territoriales,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal du comité syndical du 27 Mai 2024,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 27 Mai 2024.

La Présidente du syndicat mixte
Malika CHERRIERE

ANNEXE : PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL REUNI LE 27 MAI 2024 EN VISIO CONFERENCE

Etaient présents : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Malika CHERRIERE, Amandine D'OLEON Christine EVEN, Audrey GADENNE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Sophie de GIBON, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs David FONTAINE, Antoine CASINI et Xavier CHARLES.

Mme Malika CHERRIERE ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

GOUVERNANCE

Rapport n° 1 : Adoption du PV du comité syndical du 19 février 2024

En l'absence d'observation des membres, le rapport est voté à l'unanimité.

Rapport n° 2 : Intégration nouveaux élus et désignation CAO et CDSP

Il est rappelé que deux élus ont quitté le comité depuis le début de l'année, messieurs TOUGARD et PORCQ. Emmanuel PORCQ a été remplacé par Mme D'OLEON lors de la dernière commission permanente du Département et Monsieur ACHARD DE LELUARDIERE a été nommé pour remplacer M. TOUGARD. Comme ce dernier était membre de la CAO et de la CDSP, il convient de désigner un nouveau membre pour le remplacer. Il est proposé par Mme CHERRIERE de désigner un élu régional pour assurer la représentation de la Région. Il est donc proposé de nommer Mme DE GIBON membre titulaire qui était suppléante à la place de M. TOUGARD et de nommer Mme TREMEL en tant que suppléante à la place de Mme DE GIBON.

Malika CHERRIERE rappelle l'importance que le comité soit au complet car nous avons connu des périodes de « disette » et il est important d'assurer la représentation et les débats.

Les membres concernés acceptent cette proposition.

Alexia LEMOINE rappelle que tous les membres, titulaires et suppléants, sont systématiquement invités afin qu'ils aient l'opportunité de participer autant que possible et s'ils le souhaitent à l'ensemble des débats.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Rapport n° 3 : vote du CFU 2023

Alexia LEMOINE rappelle que le syndicat mixte a candidaté pour être expérimentateur du CFU sur l'exercice 2023 sachant qu'il deviendra obligatoire en 2026.

Il est donc proposé de voter pour la 1^{ère} fois sur ce document unique.

Alexia LEMOINE précise que nous avons été confrontés à des sujets très techniques sur lesquels la paierie a été d'un grand support et elle remercie les services de la paierie.

Une présentation des éléments comptables de l'exercice 2023 est réalisée par Alexia LEMOINE.

Pour le vote, la Présidente se retire des débats et c'est Patricia GADY DUQUENNE, en qualité de 1^{ère} vice-présidente qui mène le vote.

Le CFU 2023 est adopté à l'unanimité des votants.

Rapport n° 4 : présentation du Budget Supplémentaire 2024

Alexia LEMOINE rappelle que lors du vote du budget primitif 2024 nous n'avions pas affecté les résultats 2023 car le CFU n'était pas voté.

Suite à l'adoption du CFU, nous pouvons dans le cadre du budget supplémentaire confirmer les résultats indiqués dans le BP 2024.

Par ailleurs, Alexia LEMOINE présente les ajustements proposés sur la section d'investissement dans ce budget supplémentaire :

- L'opération BLONDEAU est clôturée suite au retrait de M. et Mme BLONDEAU au vu du coût beaucoup plus important que prévu (qui génère un loyer qu'ils ne seront pas en capacité de payer). Ils viendront tout de même sur le site mais dans le cadre des structures communes prévues (bureaux, salles de réunion).
- Sur les autres dépenses d'investissement, il est proposé de transférer 65 000 € sur la prise en charge du mobilier de SAINT CONTEST suite au refus de l'offre d'achat des LECARDINAL.
- En recette, suite à la réponse négative du FEDER il est proposé de réaffecter les crédits au département.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 5 : plan de financement ST CONTEST.

Suite à l'avis défavorable du FEDER, il faut revoir le plan de financement. Une demande complémentaire a été faite auprès du Département qui doit délibérer prochainement sur ce point. Il est important de voter un plan de financement définitif car le fond éperon attend pour se positionner définitivement sur le montant de sa participation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Rapport n° 6 : lignes directrices de gestion et tableau de quotas

Depuis 2019 la loi demande aux collectivités d'adopter des lignes de gestion qui prévoient les modalités de gestion des Ressources Humaines de chaque structure. Elles doivent notamment préciser les conditions d'avancement de la carrière des agents.

Les lignes de gestions sont annexées au rapport. Nous concernant, c'est un exercice de pure forme puisqu'on est dans une petite structure : les quotas d'avancement de grade sont forcément fixés à 100%.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 7 : augmentation de la valeur des tickets restaurant

Le montant des tickets restaurant n'a jamais évolué leur mise en place pour un montant de 6 € en 2017.

Au regard du contexte économique et par soucis de parallélisme des formes avec les politiques de financement des titres repas des deux collectivités membres, il est proposé de fixer le montant des tickets restaurant à 7€ par jour et par agent, avec une prise en charge à hauteur de 60% par le syndicat mixte.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

GESTION DES SITES

Rapport n° 8 : Marché de concession.

Alexia LEMOINE rappelle en préalable le périmètre de la concession.

Deux candidatures ont été validées en décembre par la CDSP. Un seul candidat a déposé une offre, la société CHALLANCIN.

Après analyse, il apparaît que cette offre sous-estime largement l'équilibre économique du périmètre car un certain nombre de charges n'ont pas été intégrées. Elle ne répond pas totalement à nos besoins sur la gestion des sites.

La CDSP a proposé de déclarer la procédure sans suite sur ces motifs.

Il est donc proposé de conclure la procédure en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général.

Malika CHERRIERE rappelle que c'est un dossier complexe car nous sommes sur un site en construction.

Alexia LEMOINE précise qu'elle reviendra par la suite sur les conséquences de cette décision sur le Syndicat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 9 : Convention à passer avec l'entreprise LB, responsable du compte prorata sur le chantier de Goustranville, pour le remboursement des consommations d'électricité du chantier

Alexia LEMOINE rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, le syndicat mixte bénéficie du contrat passé par le SDEC dans le cadre du groupement de commandes avec TOTAL ENERGIE qui est le fournisseur d'électricité du site.

Comme TOTAL délivre le poste principal du site, NEV paye depuis janvier l'électricité du chantier. Pour solliciter le remboursement des factures au pilote du compte prorata, nous devons signer une convention avec l'entreprise LB afin d'organiser les modalités de remboursement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 10 : Avenant à la convention à passer avec l'ENVA pour le versement d'une participation aux travaux de l'hôpital Souhait que la prise en charge des palans soit faite par l'école.

Cette convention avait été adoptée lors du dernier comité syndical. Suite au passage de la convention au CA de l'EnvA, nous devons adopter un avenant puisque des remarques ont été formulées par les membres du CA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

A l'issue des points soumis à délibération, un temps d'échange est consacré aux axes stratégiques du syndicat mixte. Alexia LEMOINE procède à une présentation de l'impact de la gestion des équipements en régie suite à la déclaration sans suites de la procédure de concession sur le plan juridique, des moyens humains, des moyens financiers et sur le plan de la fiscalité.

Malika CHERRIERE rappelle que le syndicat arrive au terme d'une phase intense de constructions pour passer d'un « Syndicat bâtisseur » à une structure en charge de gérer son patrimoine. La question des nouvelles orientations se pose depuis plusieurs mois et une première évolution a été donnée en décidant d'accompagner la promotion des publications et des résultats scientifiques (livret recherche). Se pose maintenant la question de l'accompagnement de l'exploitation et du pilotage du site. C'est un sujet complexe (comme l'a montré le déroulement de la concession). C'est pourquoi le syndicat se fait accompagner d'un conseil sur ces sujets.

Malika CHERRIERE précise que le comité syndical devra se prononcer sur de nouvelles AOT pour poursuivre notre partenariat avec les différentes structures présentes sur nos sites tout en se conformant aux remarques formulées par la CRC.

Malika CHERRIERE conclut la séance en précisant que le 18 juin une visite des directeurs des 4 écoles vétérinaires permettra de dévoiler le site et d'engager des discussions autour de la mutualisation.

La prochaine réunion du comité syndical est fixée au mardi 9 juillet à 14h30 en présentiel à Goustranville. Elle sera suivie d'une visite du site pour les personnes présentes.